

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 7
Nbre de représenté(s) : 1
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 2

Date de convocation : 18/04/2019
Date d'affichage : 26/04/2019

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 23 avril 2019

Le vingt-trois avril deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick
M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etait représenté : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etaient absent(s) : M. BOILEAU Florent - Mme CADET Vinciane,
M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

Objet : Compétences Eau et Assainissement Collectif

Vue le IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye ne sera pas opérationnel au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'un report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noyer au 1^{er} janvier 2021 est plus réaliste ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article 1 : Le Conseil Municipal vote un report du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Avre Luce Noye du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, étant compris que le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2021 nécessitera une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ;

Article 2 : Le Conseil Municipal charge son maire de transmettre la présente délibération au préfet de la Somme au plus tard le 1^{er} juillet 2019

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Frédéric BINET